



Maîtrise de la diffusion de Gastro-Entérite Aiguë (GEA) en Etablissement médico-social

Définition

Les gastro entérites aiguës : sont des infections digestives bénignes à prévalence hivernale.

La transmission oro-fécale se fait :

- PAR CONTACT DIRECT avec un résident ou un professionnel infecté.
- PAR CONTACT INDIRECT avec l'environnement contaminé par des aliments souillés ou des gouttelettes projetées par les vomissements.

Les agents infectieux des GEA sont principalement d'origine :

- VIRALES (Norovirus, Rotavirus, Adénovirus, Coronavirus, Torovirus)
- BACTERIENNES (*Salmonella*, *Shigella*, *Campylobacter*, *Escherichia coli*, *Clostridioides difficile**)
- PARASITAIRES (*Giardia*, *Cryptosporidium*, *Entamoeba*, *Histolitica*)

Une épidémie : se définit par la survenue d'au moins 2 cas sur une même période, dans un même espace. Elle doit être signalée à l'ARS à partir de 5 cas en 4 jours.

Diagnostic clinique d'une GEA

Apparition soudaine chez un résident sur une période de 24 heures de :

- Diarrhée (selles liquides à la fréquence de deux selles de plus que ce qui est considéré comme normal pour le résident en l'absence d'une autre cause, médicaments, pathologie chronique ou stress) avec plus ou moins des vomissements
- Et accompagnés d'au moins un symptôme clinique tel que fièvre, nausées, douleurs, crampes abdominales ou céphalées

Si plusieurs résidents et/ou personnels présentent des symptômes de diarrhée/vomissement suite à une prise alimentaire commune penser à une suspicion de toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les TIAC sont à déclaration obligatoire et doivent faire l'objet d'un signalement précoce à l'ARS (cf fiche INVS nov 2014 différentiel entre GEA et TIAC).



Mesures à prendre dès le premier cas de GEA

Vérifier la bonne application **des précautions standards** (insister sur l'**hygiène des mains** immédiatement avant puis après chaque contact avec un résident malade ou son environnement proche et avant de sortir de la chambre).

Mettre en place les **précautions complémentaires de type contact** pour les résidents atteints :

- Assurer une hygiène des mains après tout contact avec l'environnement du résident et en sortant de la chambre.
- Porter des gants non stériles à usage unique si un contact direct est prévu avec le résident malade, des matériels, son environnement potentiellement contaminés par les selles ou les vomissements et lors des soins de nursing.
- Porter un tablier plastique à usage unique : si un contact est prévu avec le résident symptomatique ou son environnement ; lors des soins de nursing
- Port de masque pour tous les patients symptomatiques

ATTENTION

Informez le résident, ses proches et intervenants extérieurs.

Mettre une signalétique conforme à la réglementation sur la porte de la chambre du résident atteint d'une GEA.

Entretien du matériel médico-chirurgical, surfaces et locaux Concernant un résident atteint de GEA

LE MATERIEL :

- Limiter le stockage du matériel dans la chambre du résident, prévoir les besoins pour une journée.
- Nettoyer et désinfecter avec un détergent désinfectant quotidiennement le matériel réutilisable dédié au patient. (cf documents de référence CPias PDL).
- Veiller à l'intégrité des housses de matelas, les revêtements des fauteuils et des chaises percées et nettoyer/désinfecter ce matériel quotidiennement.
- Concernant les bassins, urinaux, et sceaux de chaises percées, en l'absence de lave bassin, privilégier sur cette période de GEA, l'utilisation de sacs protecteurs gélifiants et à défaut il faudra veiller à leur nettoyage/désinfection après chaque utilisation dans un vidoir dédié.

LES SURFACES ET LES LOCAUX :

Le bionettoyage (avec un détergent désinfectant) de son espace personnel sera réalisé une fois par jour en insistant particulièrement sur les poignées de portes, les barrières de lit, la sonnette d'appel, les sanitaires, le téléphone, la canne, les accoudoirs et poignées du fauteuil roulant...)

LA VAISSELLE : Aucune spécificité, le traitement de la vaisselle utilisée par le résident relève des procédures habituelle de l'établissement

ATTENTION ! Certains micro-organismes nécessitent une désinfection à l'eau de javel en solution à 2.6 % diluée au 1/5^{ème} ou dans le cas particulier d'un *Clostridioides difficile** (ou un produit détergent-désinfectant reconnu actif sur les spores de cette bactérie).

Cf. Guide « entretien des locaux dans les établissements médico-sociaux » nov. 2017 CPias nouvelle aquitaine.

Traitement du linge et des déchets

Pour rappel : le professionnel en charge de la gestion du linge sale doit protéger sa tenue, porter des gants à usage unique et un masque.

Le LINGE SOUILLE : il doit être emballé dans des sacs étanches pour être transporté.

Si la famille prend en charge le linge souillé, ce dernier sera transporté dans un sac hermétiquement fermé. Il est conseillé d'ouvrir le sac au-dessus de la machine afin d'éviter toute manipulation puis réaliser une bonne hygiène des mains.

LE LINGE NON SOUILLE : relève des procédures habituelles de l'établissement.

LES DECHETS : Ils seront évacués dans les Déchets Assimilé aux Ordures Ménagères (poubelle noire). En fonction du micro-organisme (*Clostridioides difficile**) mettre dans les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (poubelle jaune).

Informations au résident atteint de GEA et ses visiteurs

Selon ses capacités cognitives, le résident devra être informé de son état de santé et sur les différentes mesures prises à son égard, lui rappeler également l'importance de l'hygiène des mains.

Pour ses visiteurs, limiter les visites, éviter les enfants ne pas utiliser les sanitaires du résident et réaliser une hygiène des mains à la sortie de la chambre jusqu'à 48 heures après l'arrêt des symptômes. (HCSP 2010)

* *Clostridioides difficile* = nouvelle appellation du *Clostridium difficile*

Conduite à tenir devant une épidémie de GEA

UTILISER EN SUPPORT UNE CHECK-LIST d'anticipation d'épidémie (cf documents de référence CPias PDL)

RECENSER LE 1^{ER} CAS sur la fiche surveillance.

INFORMER :

- Le médecin coordonnateur, la direction de l'établissement, l'équipe opérationnelle d'hygiène (= signalement interne).
- L'ensemble du personnel soignant
 - Rappel des précautions standard (hygiène des mains +++),
 - Revoir les précautions complémentaires « contact » applicables par toute personne intervenant auprès du résident y compris de l'extérieur (médecins libéraux, kinésithérapeutes, bénévoles...), spécificité du norovirus avec le masque
- Tous les résidents afin qu'ils limitent leurs déplacements à l'extérieur de leur chambre, les prévenir d'un arrêt temporaire des activités collectives, utiliser principalement leur sanitaire) personnel. et réaliser une hygiène des mains systématiquement après être allé dans les sanitaires, avant de sortir de leur chambre et avant les repas.
- Tous les visiteurs par voie d'affichage avec des conseils notamment sur l'hygiène des mains.

RENFORCER LES MESURES D'HYGIENE :

- Insister sur l'entretien des chambres (hebdomadaire).
- Prévoir du matériel dédié pour les résidents atteints.
- Planifier les soins (de préférence réaliser les soins des résidents atteints en dernier).
- Eviter les transferts des résidents symptomatiques sauf cas exceptionnel.

RECHERCHER L'ETIOLOGIE :

- Diagnostic microbiologique : réaliser une coproculture= prélèvement de selles sur prescription médicale.

SIGNALER A L'ARS si au moins 5 résidents ont développé une GEA en 4 jours (cf fiche signalement disponible sur le site internet de l'ARS).

SUIVRE L'EVOLUTION DE L'EPIDEMIE, en utilisant les supports de surveillance dans le dossier patient et la structure.

INFORMATION LORS DE LA FIN DE L'EPISODE :

- Les professionnels
- Les résidents
- Les visiteurs
- L'ARS (verso fiche signalement)

LEVER LES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES «contact» : s'assurer de la prescription médicale.

Abréviations

DAOM :	Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères
DASRI :	Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
DDPP :	Direction Départementale de la Protection de la Population
HCSP :	Haut Conseil de Santé Publique
GEA :	Gastro-Entérite Aiguë
TIAC :	Toxi-Infection Alimentaire Collective
ARS :	Agence Régionale de Santé

Documents de référence

- Recommandations nationales ; Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : AIR ou Gouttelettes – mars 2013 – SF2H.
- Instruction n°DGS/RI1/DGCS/2012/433 du 21 décembre 2012 relative aux conduites à tenir devant les IRA et GEA dans les collectivités de personnes âgées.
- Conduite à tenir devant les gastro-entérites aiguës en établissement d'hébergement pour personnes âgées, HCSP, Rapport janvier 2010.
- Recommandations nationales. Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact. 2009. SF2H.
- Flash INFO (CPias PDL) https://www.cpias-pdl.com/wp-content/uploads/2018/03/Flash-info-1_05-2018.pdf
- Check-List <https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/maitrise-de-diffusion-de-gastro-enterite-aigue-ehpad-gea/>